DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de l'adjointe au Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 9

Présents: 9

Absents: 0

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 9 Contre : 0

Abstentions: 0

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, Mme DEROY Perrine, Mme CRUET Cynthia, M. TAUZIEDE Bernard, M. ROBERT François, M. SAUQUES Kévin, Mme HULSHOF Sabine, M. CAZES Jérôme, Mme LABORDE Aurélie

Procurations:

Etait absent :

Etaient excusés :

A été nommé comme secrétaire de séance : M. CAZES Jérôme

Date de convocation 03/04/2023

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 MULTI-SERVICES

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TAUZIEDE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ce même jour.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

3 014,60 euros

- un excédent reporté de :

11 349,78

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

14 364,38 euros

- un excédent d'investissement de :

7 656,12

euros

- un déficit des restes à réaliser de :

0,00

-un déficit reporté de :

12 913,32 euros

Soit un déficit de financement à reporter de :

5 257,20

euros

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT

10 680,72

euros

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)

5257,20 euro

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)

14 364,38

euros

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT

5 527,20

euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits. Le Maire,

Pour extrait conforme,

